



A S S T S A S

Association paritaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales

COVID-19 – Recommandations pour la manipulation du linge souillé durant la pandémie

Dans le contexte de la pandémie COVID-19 ou d'une éclosion d'une maladie infectieuse, il est important de suivre les directives de l'INSPQ afin d'éviter la contamination des personnes et de l'environnement et assurer la santé et la sécurité du travail du personnel et des clients. L'ASSTSAS propose des recommandations en continuité avec ces directives, et ce, pour **les travailleurs de la buanderie qui manipulent le linge souillé**.

Le présent document est un rappel des pratiques de base et des mesures additionnelles dans un contexte de pandémie ou d'éclosion de maladies infectieuses applicables dans les buanderies des établissements de santé et des services sociaux. Nos recommandations proviennent de la somme de nos lectures en date du 7 janvier 2021 et pourraient évoluer.

Contexte et transmission

Les données scientifiques actuelles démontrent que la grande majorité des cas de la COVID-19 sont liés à une transmission de personne à personne lors d'un contact étroit sans protection avec une personne présentant ou pas des symptômes. La transmission par gouttelettes est reconnue alors que la proportion de transmission par contact de surfaces contaminées semble possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal.

Ainsi, d'autres modes de transmission (ex. : gouttelettes et aérosols respiratoires) ne peuvent être éliminés et l'importance de la transmission par fomites (objet ou matériel susceptible de transmettre l'infection) à l'échelle populationnelle reste à élucider.

Les clients qui présentent une maladie infectieuse (COVID-19, influenza, zona, tuberculose, gastro-entérite, etc.) peuvent contaminer leurs draps, leurs vêtements et les surfaces autour d'eux par leurs expectorations et dans certains cas par leurs selles. De plus, étant donné que certains pathogènes, dont le SRAS-COV-2, ont la capacité de survivre sur des objets¹, **le contact des objets souillés infectieux peut constituer une source de contamination**.

Dans les buanderies du réseau de la santé, les situations de travail sont variées en matière de technologie, d'organisation et d'environnement de travail. On retrouve des installations qui lavent les vêtements des résidents (ex. : en CHLSD) et des buanderies d'établissement équipées de différentes technologies. Certaines utilisent des machines conventionnelles à chargement

manuel. D'autres sont dotées de tunnels de lavage à grande capacité, pour le linge utilisé dans l'établissement ou pour les services aux établissements de la région. On trouve aussi des buanderies régionales multisites avec de plus gros volumes. Le circuit emprunté par le linge varie également et peut comprendre du transport routier. **Nos recommandations doivent donc être analysées et adaptées en fonction de la réalité de chacune des situations.**

Dans la plupart des situations en buanderie, les pratiques de base en prévention des infections offrent une protection adéquate aux travailleurs. Certaines activités de travail de la buanderie ne respectent pas les pratiques de base ou sont difficilement applicables et doivent être modifiées ou des mesures de protection peuvent être ajoutées (méthodes sécuritaires, équipements de protection individuels – ÉPI, etc.) ou les deux. Par exemple, si le linge souillé doit être manipulé près du visage ou contre le corps, en le compressant, l'étirant, le secouant ou en le prenant contre soi, cette situation pourrait représenter un risque d'exposition.

Le document *Mesures de prévention en milieu de travail : recommandations intérimaires* est celui qui explique le mieux les mesures s'appliquant aux travailleurs de tous les milieux de travail dont les buanderies des centres hospitaliers et des milieux d'hébergement (CHSLD, RPA, RI). Nous vous recommandons de le consulter.

- INSPQ. (24 juillet 2020). COVID-19 : Mesures de prévention en milieu de travail : recommandations intérimaires
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2911-mesures-milieu-travail-COVID-19>

Des recommandations de l'INSPQ relatives aux buanderies ont également été produites et sont à consulter également.

- INSPQ. (25 juin 2020). COVID-19 : Recommandations intérimaires à l'intention des travailleurs dans le secteur du nettoyage à sec et des buanderies
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2961-travailleurs-lavomats-buanderies-covid19>
- INSPQ. (25 juin 2020). COVID-19 : Mesures pour les travailleurs du secteur de l'hôtellerie
<https://www.inspq.qc.ca/publications/2930-travailleurs-hotellerie-COVID-19>

Rappel des mesures reconnues en prévention des infections pour les secteurs de la buanderie

- Considérer tout le linge souillé comme étant contaminé
- S'assurer de l'application des mesures d'hygiène respiratoire
- S'assurer de l'application des mesures d'hygiène des mains
- S'assurer du nettoyage de l'environnement et des surfaces contaminées
- S'assurer que le personnel exposé au linge souillé porte les ÉPI (blouse à longues manches, gants anti-perforation, masque de procédure et protection oculaire)
- S'assurer de manipuler le linge souillé en évitant de le secouer, de le compresser, de l'étirer ou de le prendre contre soi afin d'éviter de contaminer l'air, les surfaces et les personnes
- En tout temps, éviter d'enrouler le linge potentiellement contaminé dans les draps
- Éviter de remplir les poches de linge souillé à plus du trois quarts pour faciliter la vidange du contenu
- Ne pas faire le tri du linge souillé
- S'assurer de la séparation du linge propre et souillé lors des étapes du transport entre les établissements par camion
- S'assurer que le personnel attiré à la zone souillée et propre demeure dans leur zone respective. En cas de passage d'une zone à l'autre, prévoir une procédure pour éviter la contamination de la zone propre
- S'assurer que seuls les employés de la buanderie y aient accès

Attention ! Le principe de précaution doit être appliqué en toute circonstance avec le linge souillé. Il faut viser à éliminer les opérations de manipulation du linge souillé ou en réduire la durée, modifier les méthodes de travail ou, lorsqu'un risque de contact et de contamination persiste, s'assurer du port des ÉPI requis qui joueront le rôle de barrière. Le port de gants, de blouse, d'un masque de procédure, d'une protection respiratoire ou d'une protection oculaire, est une solution possible.

Recommandations

Cette section comprend des recommandations et des pistes de réflexion pour des tâches réalisées par le personnel de certaines unités et de la buanderie. La mise en place de mesures de prévention (PCI et SST) nécessite la collaboration des gestionnaires et des travailleurs, par exemple au sein d'un comité paritaire. Elle doit être appuyée par une analyse de risque qui tient compte de la situation de travail et de l'exposition au risque de contamination (proximité et

mouvement du linge, volumes manipulés, fréquence et durée, etc.). Cette analyse doit s'appliquer à chaque étape du circuit, de la collecte du linge souillé sur les unités au chargement des laveuses et à leur distribution finale dans les services utilisateurs.

Questionnement sur le besoin d'adaptation des situations de travail pour tout le circuit du lavage

L'établissement doit évaluer le risque d'exposition des travailleurs aux agents pathogènes infectieux et le risque de transmission ainsi que les mesures de prévention requises. Selon la méthode de vidange des poches, la présence ou non de ventilation ou d'aspiration, et la proximité du linge de la zone du visage, l'établissement doit appliquer des mesures de prévention adaptées à la situation.

a) Sur les unités de soins

Les services de la PCI, de la SST, de la buanderie et les unités de soins doivent évaluer la pertinence d'une procédure concernant la collecte du linge souillé et potentiellement contaminé lors d'une éclosion ou d'une pandémie. Il pourrait s'agir :

- D'identifier ou non le linge potentiellement contaminé (par unité, par chariot ou par poche de couleur) afin de pouvoir appliquer des méthodes sécuritaires de travail, faire un pré-lavage ou utiliser une formule de lavage pour linge très souillé
- D'entreposer séparément ou non le linge potentiellement contaminé (chariots spécifiques sur l'unité en éclosion ou dans les réfrigérateurs prévus à cette fin)
- D'entreposer ou non le linge très souillé en vue d'un traitement particulier à la buanderie

Par exemple, en temps de COVID, si les vêtements sont très souillés (ex. : vomissures), ils doivent être nettoyés au préalable ou, encore, lavés séparément. (INSPQ, 17 août 2020).

b) Cueillette et transport

Le service de la buanderie revoit avec les services concernés, lorsque pertinent, les éléments suivants :

- Utiliser ou non la chute à linge avec les poches de linge souillé potentiellement contaminé sur certaines unités

- Utiliser au besoin un chariot identifié « Risques infectieux » pour l'entreposage temporaire des poches de linge souillé sur l'unité jusqu'à son acheminement vers la buanderie
- Recouvrir le chariot de linge potentiellement contaminé (ex. : housse, bâche, drap contour) avant son transport vers la buanderie
- Planifier au besoin l'horaire et l'itinéraire des déplacements des chariots de linge potentiellement contaminés vers la buanderie en priorisant l'utilisation des monte-charges ou les ascenseurs de service
- Utiliser les corridors les moins fréquentés par les usagers et le chemin le plus direct
- Nettoyer et désinfecter le chariot de transport du linge souillé selon les procédures habituelles déjà en place ou selon les directives de la prévention et contrôle des infections (PCI) pour éviter la contamination croisée sur le trajet vers la buanderie et pourrait inclure :
 - L'extérieur du chariot, avant un déplacement dans l'établissement
 - Les zones fréquemment touchées ou souillées (ex. : zones de prises du chariot)
- Nettoyer et désinfecter tout chariot de linge souillé après l'avoir vidé
- Élaborer une procédure pour l'approvisionnement en linge propre pour éviter de rapporter à la buanderie des poches et des chariots avec du linge propre des unités
- Affecter ou non les buandiers à la cueillette du linge souillé
- Revoir les mesures prévues pour le transport hors établissement afin d'éviter de contaminer les surfaces (habitacle et aire de chargement du véhicule, chariot, corridors empruntés, quai de chargement et aires d'entreposage)

Pour les questionnements relatifs à la manière de manipuler les poches de linge potentiellement contaminé, voir la section qui suit.

c) Manutention des poches fermées de linge souillé

Pour les opérations qui comportent la manutention de poches fermées de linge souillé et potentiellement contaminé, il faut :

- Limiter la manutention des poches de linge souillé :
 - Minimiser le nombre de manutentions de poches (ex. : le transfert de poches d'un chariot à l'autre, le dépôt des poches dans le chariot plutôt qu'au sol)
 - Déposer les poches dans le chariot plutôt que les lancer

d) Manutention du linge souillé pour le remplissage des laveuses à chargement frontal

Pour les opérations de remplissage des laveuses :

- Vider directement le contenu de la poche dans la laveuse ou par un mouvement arrière, la retirer pour faire tomber le linge souillé sans le toucher
- Remplir les laveuses avec précaution en évitant de secouer les poches et de générer des aérosols
- Ne pas comprimer le linge pour boucher la laveuse

Le tri du linge s'effectue uniquement lorsqu'il est propre.

e) Manutention du linge souillé en tunnel de lavage

Le contact avec le linge souillé en tunnel de lavage est généralement moins fréquent qu'avec les machines à chargement manuel. Par exemple, certaines installations requièrent d'ouvrir les poches suspendues afin que le contenu tombe sur un convoyeur. D'autres exigent d'ouvrir et de vider manuellement le contenu de la poche sur un convoyeur ou dans des chariots.

Lors de l'ouverture des poches et la manipulation du linge souillé potentiellement contaminé, utiliser une perche pour décoincer le linge ou une pince à long manche pour retirer un objet.

f) Autres mesures de prévention

- Favoriser une aspiration à la source lors de l'étape d'ouverture et de la vidange des poches de linge souillé
- Favoriser une bonne ventilation, idéalement une pression négative de la zone souillée avec les zones attenantes
- Adapter le traitement de lavage et les méthodes de travail pour le linge très souillé
- Délimiter des zones souillées et propres
- Restreindre la circulation des personnes et des chariots entre les zones souillées et propres
- Pour les buanderies où les zones souillées et propres partagent le même local :
 - S'assurer que les personnes respectent les mesures de prévention des infections avant de passer de la zone souillée à la zone propre
 - Installer si possible des barrières pour séparer les deux zones
 - S'assurer que le matériel est nettoyé et désinfecté avant de passer à la zone propre

- Les chariots de linge souillé sont strictement affectés au linge souillé. Il en est de même pour les chariots de lingerie propre. Prévoir un processus de décontamination si cela n'est pas possible
- Nettoyage et désinfection de la buanderie :
 - Appliquer ou rehausser la procédure de nettoyage et de désinfection des surfaces potentiellement contaminées (après le quart de travail, après chaque brassée ou chaque période de lavage de linge très souillé, etc.) :
 - Les manettes, boutons, commandes, écrans utilisés des laveuses
 - Les gants réutilisables ou anti-perforations après usage
 - Toutes surfaces touchées en cours de travail ou en contact avec du linge souillé
 - Les équipements roulants (ex. : commandes de tire-chariots ou poignées de transpalettes électriques) utilisés pour le transport et le lavage du linge souillé
- Nettoyage des aires communes de la buanderie (toilette, vestiaires, salle de repos) :
 - Revoir les mesures d'entretien avec le service d'hygiène et salubrité de façon à tenir compte des recommandations de l'INSPQ, en particulier sur les points suivants :
 - La fréquence de lavage/désinfection des surfaces, selon les directives des professionnels de la PCI
 - Les objets et les surfaces à nettoyer telles que poignées de porte (local, frigidaire, micro-ondes, etc., si présence de salle de repos ou cuisinettes), comptoirs, tables, etc.

Références

1. Collectif. (17 mars 2020). Aerosol and Surface Stability of SARS-CoV-2 as Compared with SARSCoV-1. *The New England Journal of Medicine*.

<https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMc2004973>

Autres références

Agence de santé publique du Canada (Nov. 2016). Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins

<https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/routine-practices-precautions-healthcare-associated-infections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante-2016-FINAL-fra.pdf>

ASSTSAS. (2020). Masque de procédure, comment le mettre et le retirer – Affiche.

<https://asstsas.qc.ca/publication/masque-de-procedure-comment-le-mettre-et-le-retirer>

ASSTSAS. (2020). Page Coronavirus COVID-19-BIO.

<https://asstsas.qc.ca/dossiers-thematiques/coronavirus-2019-ncov-bio>

ASSTSAS. (2020). Protection respiratoire. Rappel des étapes clés pour utiliser votre APR N95.

<https://asstsas.qc.ca/publication/protection-respiratoire-rappel-des-etapes-cles-pour-utiliser-votre-apr-n95-b33>

CCHST. (12 février 2020). Fiche d'information Réponses SST.

<https://www.cchst.ca/oshanswers/diseases/coronavirus.html>

INSPQ. (17 août 2020). COVID-19 : Nettoyage et désinfection des surfaces

<https://www.inspq.qc.ca/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19>

INSPQ. (2018). Notions de base en prévention et contrôle des infections : équipements de protection individuelle

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2442_prevention_controle_infection_equipement_protection_individuel.pdf

INSPQ. (17 juillet 2020). COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : recommandations intérimaires

<https://www.inspq.qc.ca/publications/2906-pci-soins-aigus-covid19>

INSPQ. (23 juillet 2020). COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés : recommandations intérimaires. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2910-cas-contacts-chsld-covid19>